

Adalah : La d cision du gouvernement isra lien d impliquer le Shin Bet et l arm e dans la lutte contre le crime dans la soci t  arabe est raciste et ill gale

Description

Le 4 octobre 2021

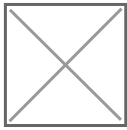


Photo : La page Instagram du Shin Bet

Dans une lettre adress e au Premier ministre et aux hauts responsables   la s curit , Adalah pr cise que la d cision prise par le Comit  minist riel sp cial pour combattre le crime et la violence dans la soci t  arabe outrepassse radicalement l autorit  du Shin Bet et de l arm e telle que d finie par la loi ; Adalah soutient qu il s agit d une continuation directe d une domination militaire sur les citoyens palestiniens d Isra l.

Le 3 octobre 2021, Adalah   Centre juridique pour les droits de la minorit  arabe en Isra l   a adress  une lettre en urgence au Premier ministre isra lien Naftali Bennett, au ministre de la D fense Benny Gantz,   l inspecteur g n ral de la police Kobi Shabtai, et au responsable du Shin Bet (Shabak) Nadav Argaman, leur demandant de s abstenir de nommer des agents des renseignements et des forces arm es pour op rer dans les villes et quartiers palestiniens sous le pr texte de combattre la violence et le crime.

La lettre d Adalah fait suite   l annonce de la d cision prise le 3 octobre par le Comit  minist riel pour la lutte contre le crime et la violence dans le secteur arabe d engager des agents du Shin Bet et des forces arm es dans le cadre de ses tentatives de lutter contre un taux de violence et de crime qui monte dans la communaut  arabe en Isra l. Selon un communiqu  de presse du bureau du Premier ministre, la loi existante qui r git le travail du Shin Bet fournit l autorit  requise aux d cisions du Comit  minist riel, et il n est pas n cessaire de modifier la loi.

Dans sa lettre adress e par le Dr Hassan Jabareen, avocat, Adalah affirme que la d cision est r v latrice du traitement hostile et discriminatoire   l encontre des citoyens palestiniens de la part des autorit s isra liennes, sous couvert de consid rations s curitaires. La d cision cr e deux syst mes distincts pour l application de la loi   un pour les villes, quartiers, et citoyens arabes palestiniens, et l autre, pour le reste du pays   dans lesquels les citoyens palestiniens sont trait s comme des  trangers ennemis. Elle introduit aussi le Shin Bet dans un espace civil o  il n a aucune autorit  juridique, particuli rement apr s la r cente d cision de la Cour supr me relative   la surveillance et qui pr cise les attributions du Shin Bet.

Adalah souligne que le travail de l'agence de renseignement Shin Bet est effectué dans le secret, sans surveillance ni transparence et, que par conséquent, elle ne peut pas être affectée à des affaires civiles, notamment à la question des crimes graves. Son application et son fonctionnement dans de telles affaires constituent des violations graves des droits humains et civils fondamentaux. Adalah relève aussi que la loi n'autorise pas l'armée à jouer un rôle dans le maintien de l'ordre en Israël.

Cliquez [ici](#) pour lire la lettre d'Adalah du 3 octobre 2021 (en hébreu)

Commentaire d'Adalah sur la décision :

« Le mesure dangereuse du gouvernement révèle que les autorités israéliennes ont l'intention de continuer à traiter les citoyens palestiniens d'Israël en ennemis, conformément à sa politique continue qui date de la domination militaire imposée aux Palestiniens en Israël de 1948 à 1966. Contrairement aux déclarations du gouvernement israélien, l'agence de renseignement Shin Bet et l'armée ne sont pas habilitées à accomplir le travail des autorités de maintien de l'ordre. La décision, en principe, de permettre une activité secrète de nature et de gravité inconnues constitue un danger supplémentaire pour les droits fondamentaux des citoyens palestiniens, lesquels, aujourd'hui, sont systématiquement pris pour cibles et opprimés par la police. L'instauration d'un système de maintien de l'ordre destiné uniquement à un groupe ethnique et national est une décision raciste qui produit deux systèmes de droit, et nous combattons cette décision avec tous les moyens légaux dont nous disposons ».

Source : [Adalah](#)

Traduction : BP pour l'Agence Média Palestine

date créée
2021/10/11